

Assemblée générale AVECin

21 septembre 2007 de 14h30 à 17h00

Salle du collège du Mottet Le Mont-sur-Lausanne

ORDRE DU JOUR

1. Accueil - Présence des invités - Message de la Présidente
2. Message de Madame Anne-Catherine Lyon
3. Messages des invités
4. Message de la SPV
5. Procès-verbal de l'AG 2006
6. Rapport d'activités du comité
7. Rapport de la caissière et des vérificatrices des comptes.
Budget 2007
8. Election au comité
9. Election des délégués AVECin
10. Horaire des élèves
11. Divers

1. Accueil - Présence des invités: Le président de l'AG, Christian Carrard ouvre l'assemblée générale de l'AVECin 2007 en saluant la présence des invités suivants:
Mme A.-C. Lyon conseillère d'Etat

M. J. Danielou pdt de la SPV, Mme M. Ibram pdte de la SVASPRYJAD,
Mme A. Conod pdte de l'AVMP, Mme L. Calderrara pdte de l'AVMACT,
Mme C. Cretton dir.péd. de la DGEO, Mme P. Gilliéron de l'URSP,
Mme A. Cherpillod de la DGEO, M. Ph. Guillod de la DGEO, Mme M. Cusinay(HEP),
Mme Pittet-Blanchette pdte de l'APE.

Sont excusés: M.M. G. Pasquier (SER), J.-M.Haller (secr.gén.. SPV),
L. Vittoz (AVEPS), B.Grandjean (AVMD), G.Christen (DGEO),
C. Petitpierre (HEP), O. Tosatto (Mun. écoles de Lausanne),
B. Raboud (AVM+M),

Message de la présidente de l'AVECin Monique Capt:

Madame la Conseillère d'Etat,

Le comité de l'AVECin est très heureux de pouvoir vous accueillir une deuxième fois à son assemblée générale et vous remercie de votre présence".

En novembre 2004, ici même, vous annonciez la mise sur pieds des forums consacrés à l'école enfantine.

Ces trois forums ont suscité beaucoup d'espoir parmi les enseignantEs du Cin qui y voyaient la possibilité de mieux faire connaître et reconnaître leur métier.

A la même époque, la Commission du Cin commençait un travail de réflexion et de clarification des objectifs en vue d'élaborer un plan d'étude vaudois spécifique au cycle initial.

L'arrivée d'un plan d'étude romand, que l'on salue par ailleurs, met au second plan, voire annule le travail de la commission Cin puisqu'il semble difficilement possible de les réunir. L'AVECin a largement soutenu cette initiative avec enthousiasme et vous fait part, ici, de sa déception.

Abordons, maintenant l'école du futur: dernièrement, des informations ont été transmises à tous les enseignants, par le biais de la brochure présentant **L'école obligatoire à l'heure de l'harmonisation inter cantonale**. Le comité de l'AVECin se réjouit de voir inscrite définitivement l'école enfantine dans le premier cycle de l'école officielle, affirmant ainsi l'importance de son rôle.

Les enseignantes et les enseignants du cycle initial sont malgré tout préoccupés par leur avenir.

Ils et elles attendent des décisions qui portent sur le statut horaire de ces deux premières années d'école, sur ses objectifs et sur le statut des enseignantEs qui y travaillent.

A ce propos, le comité rappelle à votre souvenir la résolution que les enseignantEs réunies en assemblée générale votaient l'an dernier, à l'unanimité, et qui demandait un statut de travail à temps complet, même si cela augmentait leur temps de présence en classe.

Ce point précis nous apparaît indispensable et non négociable. Notre statut, actuellement considéré comme un temps plein ne saurait devenir un temps partiel.

Et, pour conclure et aborder le terrain des négociations actuelles de DECFO-SYSREM, l'association apprécie l'amélioration du statut de la fonction d'enseignant au primaire tout en ne pouvant pas accepter évidemment les conditions offertes aux enseignants qui sont en activités depuis des années.

Madame la Conseillère d'Etat, je vous remercie encore une fois de votre présence et vous laisse la parole.

2. Message de Mme A.-C. Lyon: Elle affirme son plaisir d'être à nouveau parmi nous et mesure que le chemin parcouru et le travail accompli ont été considérables. Il s'agit maintenant de boucler la boucle et de restituer là où nous en sommes dans le travail. Elle s'excuse de ne pas l'avoir fait avant. Ce travail de discussions et de réflexions, tant dans les forums que dans les assemblées et au sein du comité, a au fond tellement bien atteint sa cible que cela crée bizarrement la déception exprimée par le comité de l'Avecin. Nous sommes victimes de notre succès, car, forte de la qualité des travaux faits en commissions, en tant que Pdte de la CIIP elle a pu motiver ses collègues (de la CIIP) qui se sont largement référés aux travaux issus des forums. Le caractère obligatoire du Cin a pu être établi grâce aux discussions de fond que nous avons eu. D'ici à 2014 la même structure de l'école pour toute la Suisse. Une convention scolaire romande: un Plan d'Etude Romand (et non plus PECARO) commun à tous les cantons romands et les parties francophones des cantons bilingues. . Le contenu de ce programme pour le Cin: les travaux des différents groupes ont été transmis à la CIIP.

Ce programme sera mis en consultation auprès des milieux **concernés** par le biais des conférences des maîtres.

Donc si en apparence rien ne semble avoir bougé, la réalité est toute autre.

Par rapport à la résolution de l'AG de l'AVECin du 09.11.06 qui demandait que le travail des enseignantEs du Cin reste un travail à temps complet. C'est l'un des 28 chantiers prioritaires du Conseil d'Etat vaudois pour la prochaine législature. 8 millions de francs sont d'ores et déjà alloués pour les problèmes d'harmonisation scolaire.

A.-C. Lyon souhaite travailler de manière coordonnée avec les autres cantons. La mise en route se fera de manière simultanée.

Sur le plan vaudois, à fin 2007 les 2 conventions seront transmises au Grand Conseil en vue de leur adoption.

En ce qui concerne le DECFO-SYSREM, le travail des syndicats a permis de mettre en évidence le problème soulevé par le principe de "bascule". Car si la rémunération sera meilleure pour les futurs enseignants il n'en sera pas de même pour le personnel actuel. Le Conseil d'Etat est conscient de ce problème et y travaille de manière collégiale. Nous sommes par ailleurs fort bien défendu par notre association professionnelle.

Questions de la salle: A propos de l'entrée à l'école à 4 ans au 31 juillet. Il n'y a pas de souplesse? C'est la même date pour toute la Suisse. Mme A.-C. Lyon répond que les cantons gardent une marge de manœuvre pour des cas individuels. En ce qui concerne les enfants qui viennent de l'étranger, la loi prévoit d'autres règles pour eux. (par ex. les enfants venant de France pourront continuer à être enrôlés plus tôt comme dans leur pays d'origine)

Une enseignante est inquiète pour la formation des futures maîtresses du Cin. La culture propre à ce cycle se perd gravement notamment en ce qui concerne tout le domaine du développement sensoriel. Est-ce qu'il y a encore un sauvetage possible?

Mme Lyon se renseignera. Il y aura des discussions avec la HEP. Le Grand Conseil est entré en matière à l'unanimité sur la nouvelle loi sur la HEP.

Mme Cusinay (HEP) déclare que la formation spécifique au Cin est également une préoccupation de la HEP qui élabore actuellement un questionnaire qui sera transmis aux Prafo, aux associations professionnelles et aux directions d'établissement.

Ce projet devrait être abouti d'ici 2009.

Christian Carrard souligne que la formation des enseignantEs du Cin est également une préoccupation du comité de l'AVECin.

Quel sera le calendrier de la mise en route du plan d'Etude romand? Ce plan d'Etude est encore à l'état de projet. Il reste des inconnues sur sa qualité. Sa mise en place demandera une modification partielle de la loi. Suite aux expériences faites lors de réformes antérieures, sa mise en œuvre ne devra pas se faire dans la précipitation.

Quel sera le statut horaire des enseignantEs et les horaires de élèves: A.-C. L. répond qu'il est ressorti des forums que les enseignantEs du Cin ne vont pas remplacer les éducatrices de la petite enfance et se substituer aux garderies. A chacun son métier. Il faudra voir jusqu'où on peut augmenter le volume de travail pour les élèves. La grille horaire devra inmanquablement être retravaillée. Le plan d'Etude sera à 85% le même pour toute la Suisse romande, les 15% restant seront à disposition des cantons pour des aménagements spécifiques.

Mme A.-C. Lyon prend congé de notre assemblée, car elle est attendue pour poursuivre les travaux du Conseil d'Etat.

Elle nous assure que nous avons été pionniers et pionnières pour le démarrage de tous ces travaux.

3. Messages des invités: Mme Cilette Cretton: Mme Lyon ayant répondu à l'essentiel, se tient à disposition pour les futures questions.

Mme Myriam Ibram: (SVASPRYJAD) nous salue de la part des rythmiciennes et nous remercie de la bonne collaboration entre elles et les maîtresses enfantines. Dans les "batailles" qui seront à venir pour les différentes branches d'enseignement, la rythmique doit toujours avoir sa place à l'école enfantine: nos destins sont liés. Elle indique qu'il y a une initiative "Jeunesse et Musique" qui demande: 1. La même qualité d'enseignement de la musique que pour les autres branches. 2. Que la musique soit encouragée dans les activités extra-scolaires. 3. Que l'on encourage les jeunes talents.

4. Message de la SPV : M. Jacques Danielou : Salue l'assemblée de la part du Comité Central (C.C.). Indique que l'AVECin est partie prenante de la SPV et que de notre comité nous avons notre présidente Monique Capt qui est en plus présidente de la commission des présidents des diff. assoc. de la SPV, Mireille Brignoli qui est active également au sein du C.C. L'actualité de la SPV est visible sur son site internet, il est régulièrement tenu à jour.

La SPV travaille sur deux axes: le débat sur l'école et la défense du statut des enseignants.

Débat sur l'école: Une école pacifiée est une école de la réussite. En ce sens, le C.C. de la SPV a mis en route un texte ayant pour thème: *26 mesures pour une école de la réussite*. C'est un document de travail et en travail. L'assemblée de la SPV du 14 novembre 2007 a confirmé que ce document devra être soumis aux différentes associations de la SPV. Il sera mis en discussion lors de l'assemblée des délégués du 28 mai 2008 à Avenches.

Défense du statut : DECFO-SYSREM ... très compliqué! Un chantier qui dure depuis plusieurs années pour sa partie DECFO qui s'occupe de la classification des fonctions des 28'000 collaborateurs de l'Etat de Vaud. Un certain nombre de points est attribué aux diverses fonctions. Dans l'enseignement, c'est uniquement le cursus de formation qui définit le nouveau système. Il n'y a plus que 18 fonctions. Nous ne parlerons plus de classe 14-18 ou 15-20, nous serons en tant qu'ens. en classe 9. A chaque cursus est attribué une classe suppl. Par exple: pour l'ens. obligatoire il y aura les classes 9-10-11 au post-obligatoire la classe 12.

Il n'y aura plus de statut spécifique entre ens. du Cin ou ens. Primaire nous serons tous en classe 9.

Pour accéder à la fonction 10, il faut faire des études complémentaires dans des conditions qui restent à discuter.

Au niveau de la revalorisation salariale de la fonction il nous indique les chiffres suivants:

	<u>Ancien max.</u>	<u>Nouveau max.</u>
Enfantine	89'000 frs	104'600 frs
Primaire	96'400 frs	104'600 frs

Il y a 3 cas de figure engendrés par ce système dit de "**bascule**":

Les gagnants: seront les nouveaux enseignants qui totalisent de 1 à 7 ans d'enseignement et qui rejoignent le "nouveau minimum". Ils toucheront 10'000 frs de plus par année. Mais les annuités seront calculées sur 30 ans et non plus sur 20 ans comme auparavant. Il y aura 3 paliers de 10 ans avec un système d'augmentation dégressif

En revanche, les enseignants **en fin de carrière** (qui sont au maximum salarial) auront en 2008 le même salaire puis une augmentation dès 2009 de ... 45.-frs par mois!

Les **autres enseignants** qui se trouvent entre les deux ont des perspectives salariales encore moins bonnes. Jacques Danielou pense que M. Broulis a dû découvrir ce mécanisme!

En résumé c'est la fonction qui a été revalorisée mais cela ne se traduit pas forcément par des augmentations de salaire!

Il faut donc faire bouger ce système! La SPV est en négociation et avoir des contacts avec les différents C. d'Etat. Mme Lyon nous a bien dit: "jusqu'à maintenant, je travaille à l'intérieur du gouvernement"

Les négociations sont difficiles: il a fallu 4 mois pour obtenir la solidification du périmètre de négociations...

Le 3 décembre 2007, 2h de négociations sont prévues. La SPV ira dire au Conseil d'Etat que ce système est **inacceptable**.

Il est très important que nous soyons **le plus nombreux possible à la manifestation prévue pour le 22 novembre de 17h30 à 18h30**. Les dernières manifestations n'ont pas eu le succès escompté (800 pers. seulement pour la manif. portant sur la caisse de pension)..

L'objectif est de réunir demain 10'000 personnes sur les 28'000 fonctionnaires.

Les grandes manifestations d'il y a 10 ans réunissaient 15'000 personnes.

Les syndicats SUD et SSP pensent qu'il faut faire retirer ce projet. Ce n'est pas le cas de la FSF.

questions? Mme Smith: Si on passe en classe 9 quel sera notre statut horaire?

25/25 23/28 ou 28/28 ? Pour Jacques Danielou, il est important de dire que le statut temps complet **n'est pas négociable**.

Si Mme Lyon parle de 28 périodes, il rappelle que la SPV a demandé 25 périodes pour tous. Ce thème sera discuté.

Pour terminer sur la question salariale, J. Danielou cite encore le cas d'un enseignant de 36 ans avec 13 ans de carrière derrière lui. Si on accepte le système "Broulis", cet enseignant perdra 30'000 frs sur l'ensemble de sa carrière.

5. Procès-verbal de l'AG 2006 Il a pu être consulté sur le site de la SPV.

Mis en discussion et adoption sans avis contraire.

6. Rapport d'activités du comité Mis en discussion. Pas de question.

7. Rapport de la caissière et des vérif. des comptes. Budget 2008 :

Florence nous présente les comptes de l'exercice écoulé. Au chapitre des recettes, nous avons pu compter sur une somme de 13254.25 frs. Les dépenses déduites (frais du comité - frais d'organisation - frais de communications - frais généraux) il reste un bénéfice de 4906.40 frs.

Au poste Budget 07-08 on relève entre autres des recettes prévues pour 9300.-frs et dans les dépenses: frais du comité: 7550.-frs frais d'organisation: 800.-frs frais de communications: 1650.-frs frais généraux: 400.-frs ainsi que 2000.-frs de dépenses extrabudgétaires et défense du statut des enseignantEs du Cin.

Mme Francine Gindroz et Janine Isaaz ont vérifié les comptes et leur exactitude.

Elles félicitent la caissière pour la bonne tenue des comptes et proposent d'en donner décharge à la caissière et au comité.

Adoption des comptes sans opposition.

Nomination des vérificatrices et suppléantes pour l'année 2008:

Sont nommées:

Mmes Janine	Isaaz	1ère	vérificatrice
Evelyne	Besson	2ème	vérificatrice
Chantal	Wulliamoz	1ère	suppléante
Claude	Probst	2ème	suppléante

8. Election au comité: Le Comité par le biais de l'Educateur avait annoncé qu'il faudrait prévoir un renouvellement en son sein.

Suite à cet article paru, trois personnes se sont portées candidates:

Mmes Sylvie Gerber Despond travaillant à l'établ. scolaire de Vevey
Mélanie Leresche travaillant à l'établ. scolaire de Prélaz

Ces deux personnes ont déjà assisté à quelques séances de comité afin de se rendre compte du travail et de l'engagement demandé.

Ces deux personnes sont élues par l'assemblée par acclamation.

Une troisième personne rejoindra le comité l'année prochaine:

Mme Anne-Claire Chaubert de l'établ. de Savigny

9. Election des délégués AVECin: à l'assemblée des délégués à la SPV.

Nous avons 28 déléguées (dont élection de 4 nouvelles à valider par cette assemblée)

Il faut réélire 10 suppléantes. Il s'agit d'un engagement à fonctionner lors d'une journée d'assemblée annuelle, éventuellement une de plus si une assemblée extraordinaire est agendée. Les assemblées se déroulent sur un mercredi complet. Les directions accordent le congé pour le mercredi matin.

Le travail consiste également à lire les documents de préparation à l'assemblée, soit environ 1 à 2 h de lecture.

Les 4 nouvelles déléguées qui se sont présentées sont:

Mmes Sophie Bigler
Thérèse Caillet
Inès Page
Christiane Regli

Les 8 nouvelles suppléantes sont:

Mmes Isabelle Berney-Monnier
Nadine Baer
Christine Dufour
Mireille Lugrin
Claudine Trottet-Vuffray
Monica Gonseth
Muriel Loup

Toutes ces personnes sont élues par acclamation par l'assemblée.

10. Horaire des élèves: Changement de statut, harmonisation des horaires:

un problème se pose. Monique Capt nous donne les grandes lignes suivantes:

- L'horaire d'une classe Cin sera le même que celui d'une classe primaire.
- Le calcul du nombre de périodes pour les élèves se fait sur deux ans comme actuellement.
- Le nombre de périodes est augmenté. Actuellement 39 sur deux ans = 1450 à 1500 périodes.
- Si on passe à 42 périodes sur deux ans cela donne 1596 et si 44 périodes sur deux

ans nous arrivons à 1672 périodes.

- Le début de la scolarité reste progressive mais un seul horaire pour les 1ère et un autre pour les 2ème année du cycle. Ces horaires resteront les mêmes pour toute l'année scolaire.

- Un temps d'accueil pédagogique d'une durée déterminée peut être instauré ce qui permettra à l'enseignante de travailler avec un petit groupe d'élève.

- Ce temps d'accueil peut être considéré comme un temps scolaire tout comme l'est l'appui en primaire.

- Des moments d'accueil réservés aux élèves de 1ère ou de 2ème année sont prévus dès le début de l'année scolaire.

Ces propositions sont mises en discussion et nous avons besoin de vous entendre afin de nourrir les réflexions du comité.

Mme Trottet demande s'il y aura un même horaire pour toute l'année?

La réponse est oui, l'horaire progressif tel que nous le connaissons actuellement est abandonné.

Mme Waeny: S'il y a harmonisation entre les cantons, est-ce que les cas d'horaire dans les autres cantons ont été étudiés?

réponse: Monique Capt cite l'exemple du canton de Genève qui a instauré un temps d'accueil de 3/4 h tous les matins entre 8h et 8h45. L'école se termine à 11h30. Il y a également un temps d'accueil d'une 1/2 h l'après-midi. Ces temps d'accueil comptent comme temps scolaire et les classes enfantines ont les mêmes horaires que les classes primaires.

Il faut remarquer que les vaudois vont plutôt moins que les autres à l'école et que le temps scolaire dans le canton de Vaud a baissé au fil des ans.

Mme Dupont: Un temps d'accueil le matin, cela ne va pas vraiment avec le principe d'harmonisation.

réponse: le temps d'appui au primaire pose le même problème.

I. Berney Monnier: l'appui comme il est prévu maintenant va être "chamboulé" ce ne sera donc plus une harmonisation.

réponse: il ne faut pas confondre les appuis du primaire avec l'accueil des enfantines. C'est compliqué pour les parents. Il faut donner à ce temps d'accueil un statut d'école.

Mme Schaer: se fait du souci pour les groupements scolaires qui utilisent des bus. Il y aura toujours des différences d'arrivée entre les enfants qui prennent le bus et ceux qui viennent à l'école par leurs propres moyens.

Un accueil scolaire serait bienvenu également pour ceux qui prennent un bus et qui doivent attendre dans la cour, comme cela se passe dans certains endroits!

Mme Wannaz: Est-ce qu'il est prévu comme dans d'autres cantons des périodes de travail entre nous. (cf canton de Fribourg)

réponse de J. Danielou: cela devrait être le cas alors pour tous les enseignants. Des périodes sans élèves lui semblent difficilement envisageables!

Mme S. Leresche: aimerait qu'on institutionnalise les heures de maîtrises de classe ... comme les heures passées à participer aux nombreux réseaux etc.

réponse: Monique Capt signale que c'est prévu dans le document des 26 mesures de la SPV et J. Danielou répond qu'il y a déjà eu de nombreuses résolutions dans ce sens, hélas sans succès...

Mme Borel: se demande pourquoi on supprime l'horaire progressif des élèves de 1ère année.

réponse: c'est une demande légitime des parents qui travaillent et pour qui c'est un véritable casse-tête.

Mme Wuillamoz: cite l'exemple de Renens et demande pourquoi l'AVECin n'est pas favorable au congé du mercredi matin alors que c'est très apprécié par les parents ainsi que les garderies qui ont un trajet de moins par semaine ce qui leur permet d'organiser plein d'autres activités?

Mme Fois: ne comprend pas pourquoi on est contre ce congé du mercredi matin.

L'exemple des écoles de Lausanne a été fait et tout le monde est satisfait.

réponse: M. Capt répond qu'il est difficile de revendiquer un statut horaire à plein-temps lorsqu'on a congé tout le mercredi. Plus personnellement elle estime que cette coupure au milieu de la semaine nuit aux apprentissages, car il faut chaque fois se "remettre en route". Il faut également prendre en compte l'image de l'école et des enseignants qui y travaillent.

J. Danielou ajoute que le temps de travail parental ne permet pas à tous les parents de profiter de ce mercredi matin.

une enseignante: n'est pas au clair avec les 1/2 groupes. Sur la côte il y a des 1/2 groupes de cycles....

réponse: M. Capt : l'organisation des horaires ne peut pas être la même partout.

Ce que le comité de l'AVECin a présenté est un "concept". Cela restera un choix d'établissement qui devra tenir compte d'une augmentation de présence des élèves.

M.Brignoli: Par rapport à notre horaire, l'idée d'une demi-classe est prévue dans le cadre.

Mme Cretton: Une étude a été faite sur la fatigabilité des élèves. Une des conclusions est que les élèves sont fatigués lorsqu'ils ont été très tard au lit le soir et non pas par plus de fréquentation en classe.

Mme Gattoni: Un horaire plus long est-il plus pénible

réponse dans la salle: Toujours par rapport à la fatigabilité une ens. remarque que oui en début de matinée les élèves sont encore au ralenti mais après 10h00 tout se passe bien.

Afin d'accélérer le déroulement de l'assemblée et de pouvoir conclure dans les temps, Ch. Carrard propose de poser la suite des questions, s'il y en a, sur le site de la SPV.

11.Divers: Une enquête questionnaire de l'AVECin sur les différentes variantes d'horaires dans le canton.

Mme Martin demande si les groupes seront par niveau d'âge ou non.

M.Capt répond que ce n'est pas encore déterminé. Il faut laisser la liberté d'une certaine flexibilité

Marianne Stauffer: Quel est le rôle des directeurs par rapport aux visites de classe. Son directeur a décidé de venir visiter les classes sans prévenir et vérifier le travail administratif et pédagogique. Cela entre-t-il dans son cahier des charges?

réponse: de Mme Cretton. C'est la loi scolaire qui donne la compétence aux directeurs de la bonne marche de leur école. Quels types d'observation vient-il faire? A discuter avec lui.

réponse: de J. Danielou. C'est compliqué. Le directeur est responsable de tout et même de rien car de trop. Quel est l'objectif de ce travail et notamment quand c'est formalisé. Il faut remarquer qu'on manque dans notre travail de quittance, et si le directeur s'intéresse à notre travail tant mieux! Pour l'instant, on peut dire qu'un entretien professionnel d'évaluation sera mis en place.

Ch.Fasel: est inquiète par rapport à l'intégration de **tous** les élèves.

réponse: lors de la dernière assemblée des délégués, une résolution a été votée et a demandé des moyens car pour l'instant, il n'y a pas suffisamment de soutien.

Des protocoles de fonctionnement doivent être élaborés. Il faudra améliorer l'accueil des élèves en difficultés. Il ne faut pas confondre déficience et handicap.

Il faudra de l'aide financière et en compétence de personnes.

Chr.Regli indique que pour l'instant s'il y a promesse de bascule des moyens financiers de l'enseignement spécialisé vers l'enseignement traditionnel, il n'y a en tous les cas pas les ressources prévues en personnes ayant une formation adéquate. Par exemple une ens. spécialisée soutenant un enfant handicapé lors de sa présence en classe.

Et lorsqu'on se retrouve avec un élève qui souffre d'un handicap de comportement plus un autre élève non signalé celui-ci qui souffre également de trouble du comportement, les autres élèves sont pris en otages et leurs apprentissages fortement préériorisés...
R.Delacrétaz: confrontée également à une situation très difficile signale qu'il y a des handicaps qui s'intègrent fort bien en classe et d'autres pas. Elle n'a pas d'aide et lors de ses demandes doit attendre des délais bien trop longs pour en obtenir...
Accueillir des enfants différents Ok mais avec de l'aide immédiatement.

Marianne Stauffer : signale que dans son établissement il leur a été interdit d'avoir des vestiaires mixtes à la gym et à la rythmique.
réponse de Ch. Carrard: Au niveau de la surveillance il faut alors exiger des moyens supplémentaires.

C.Trottet:demande si le lieu de cette assemblée ne pourrait pas être dorénavant choisi ailleurs afin que ce soit plus atteignable par les transports publics.

Le comité prend note.

Sylviane Beutler: présente sa collection 10pages.
Des petits livres à lire avec des textes simples, accessibles et progressifs en difficulté.
Elle nous les présente dans un stand situé dans le hall.
Elle vient volontiers dans les établissements les présenter à nos collègues

son site: **www.10pages.net**

Le comité félicite les auteures pour cette collection bien utile et attrayante.

Ch.Carrard lance encore un appel aux idées de lieux pour la prochaine assemblée générale de l'AVECin. Toutes les propositions seront les bienvenues!

Christian Carrard remercie chacunes et chacuns de leur attention et invite l'assemblée à un apéro de clôture.

Mur, le 3 janvier 2008
la secrétaire:

Ch. Regli